



DECISION DU PRESIDENT

N° 2024-037

1.1 Marché public

AVENANT N°1 AU LOT 11 "CHAUFFAGE - CLIMATISATION - VENTILATION " MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION DU BATIMENT EHPAD « LES OPALINES » POUR LA CRÉATION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT, D'UN RELAIS PETITE ENFANCE, D'UNE CRECHE ET DE BUREAUX POUR LE SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE DROME ET DE SES AFFLUENTS

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

VU les marchés publics de travaux pour la réhabilitation du bâtiment EHPAD « Les Opalines » pour la création d'un accueil de loisirs sans hébergement, d'un relais petite enfance, d'une crèche et de bureaux pour le syndicat mixte de la rivière Drôme et de ses affluents suivant une procédure adaptée ;

VU la décision n°2024-028 du 24 juillet 2024 autorisant la signature des marchés, dont le lot n°11 "Chauffage - climatisation - ventilation" avec l'entreprise BARDET Jérôme SAS - 18 cours Jacques Offenbach - 26 000 VALENCE pour un montant total de 185 787,02 € HT (travaux de base + PSE) ;

CONSIDERANT que dans le cadre de ses missions, le CSPS (coordonnateur de sécurité et de protection de la santé) a demandé l'installation d'un système de chauffage et de climatisation dans les locaux de la base vie ;

CONSIDERANT qu'à cette fin, des prestations nouvelles sont à prévoir dans la DPGF de lot n°11. Il s'agit de démonter un groupe de climatisation/chauffage existant déjà dans le bâtiment pour l'installer et le raccorder dans les locaux servant au personnel des entreprises présent sur le chantier.

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n°1 au marché du lot 11 " Chauffage - climatisation - ventilation" dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment EHPAD « Les Opalines » avec l'entreprise BARDET Jérôme SAS - 18 cours Jacques Offenbach - 26 000 VALENCE.

- Montant initial du marché : 185 787,02 € HT
- Montant de l'avenant n°1 : + 1 136,70 € HT
- Nouveau montant du marché : 186 923,72 € HT
- Pourcentage de variation induit par l'avenant n°1 : + 0,61 %

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

: AOSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
: CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
: LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
: SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE



Article 2 : La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble

Fait à AOUSTE SUR SYE, le **04 SEP. 2024**

Denis BENOIT,
Président

Publiée le : **04 SEP. 2024**



Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme